

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 07**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*

SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

Date de convocation : 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - Mme ARGENTO Katia - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; M. CAILLEAUX Rémi donne pouvoir à M. VINCENT Romain ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. FRANCESCHINI Dament donne pouvoir à M. MARIN ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre ; M. SAUVAT Sébastien donne pouvoir à Mme ROCHE Mathilde.

Excusé :

Absents : M. CHAMBELLAND Michel ; Mme SAUQUET Adeline.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

**8. OPERATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : REALISATION DE L'ENQUETE AUPRES DES FAMILLES**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 22 novembre 2024, le conseil municipal a décidé d'autoriser le recrutement d'agents recenseurs pour effectuer le recensement général de la population du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 et de fixer la rémunération de ceux-ci.

Monsieur le maire informe mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'à l'occasion du recensement, l'INSEE a souhaité que soit organisée une enquête auprès des familles sur trois secteurs de la commune.

Considérant la charge de travail des trois agents recenseurs chargés de réaliser cette enquête, il sera proposé de les indemniser comme suit :

- Forfait : 200 € par agent recenseur.

Etant précisé que le versement de cette indemnisation est couverte par le versement d'une subvention par l'INSEE.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE.**

D'approuver l'indemnisation telle que précisée au sein de cette délibération.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**